# L'ABEILLE.

VOL. BELLIET, MAIRE & CIE
NO 8 RUE DE CHARTRES.

## CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] par an, pour [illegible] ville, payables trente [illegible] mois à [illegible] pour la feuille [illegible] pour la campagne [illegible] 10 [illegible] ajouter pour toute l'année, [illegible] ne voudra paraître [illegible] en demandant [illegible] Orleans. Aucun abonnement ne sera [illegible] que [illegible] ne [illegible] [illegible] Les abonnés qui voudront [illegible] [illegible] donnés avis par écrit, une semaine [illegible] avant [illegible] [illegible] ANNONCES. Un pouce par carré de longueur [illegible] insertion, et cinquante cents [illegible] insertion subsequente. Tout changement [illegible] [illegible] nouvelle annonce. Le nombre des lignes [illegible]

[illegible] pour l'année des annonces—Les annonces [illegible] [illegible] Communes, 250, en lignes pour navires, [illegible] [illegible] 500. Les [illegible]

[illegible] Les [illegible] [illegible] Les [illegible] [illegible] Les [illegible] [